



16-12 -2024

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIPON
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Ripon tenue le 16 décembre 2024, à 19 h 30 , à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 31 de la rue Coursol, à Ripon et à laquelle sont présents :

Jonathan Bock - présent
Joël Sabourin Saulnier - présent
Alexandre Le Blanc - présent

Harold Wubbolts - présent
Marc-André Tremblay - présent
Sylvie Poulin - présente

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jonathan Beauchamp.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Benoît Dufour, est également présent.

- ☞ Le directeur général et greffier-trésorier informe le conseil que l'avis de convocation a été transmis à tous les membres par courrier électronique conformément aux articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Ordre du jour
- 3- Adoption des taux d'imposition applicables pour l'année 2025
- 4- Parole au public concernant la séance en cours
- 5- Levée de la séance

1.

➤ **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2024-12-374

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Bock



Séance extraordinaire du 16 décembre 2024

Et résolu que la séance soit ouverte à 19 h 18

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2.

➤ **ORDRE DU JOUR**

2024-12-375

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3.

➤ **ADOPTION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2025**

2024-12-376

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Tremblay

Et résolu que le taux d'imposition pour la taxe foncière générale pour l'année 2025 soit de 0,6099 \$ du cent dollars d'évaluation et qu'une taxe de 0,0820 \$ du cent dollars d'évaluation sera imposée pour le service de la dette à l'ensemble de la Municipalité.

Pour ce qui est du service de cueillette et de transport des matières résiduelles, pour l'année 2025, une taxe de 100 \$ sera prélevée pour ces services et une taxe de 31 \$ sera également imposée à chaque fiche imposable pour le service de l'écocentre.

Également pour l'année 2025, une taxe de 230 \$ sera imposée aux utilisateurs du réseau d'aqueduc, pour les dépenses de fonctionnement. Pour le service de la Sûreté de Québec, une taxe de 157,78 \$ par unité sera également imposée.

Finalement, le taux d'intérêt applicable sera de 7 % par année en sus d'une pénalité de 5 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.



Séance extraordinaire du 16 décembre 2024

4.

➤ **PAROLE AU PUBLIC CONCERNANT LA SÉANCE EN COURS**

Aucun citoyen n'était présent lors de cette séance.

5.

➤ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2024-12-377

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Poulin

Et résolu que la séance soit et est levée à 19 h 19

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.


Maire


Directeur général et greffier-trésorier

Je, Jonathan Beauchamp, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.